

Licence professionnelle Aménagement paysager (conception, gestion, entretien)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Aménagement paysager (conception, gestion, entretien). 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028019

HAL Id: hceres-02028019

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028019>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Aménagement paysager (conception, gestion, entretien)

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et Technologies

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La Licence professionnelle *Aménagement paysager* a pour objectif de former des collaborateurs de concepteurs paysagistes, de gestionnaires de chantiers paysagers ou d'espaces naturels. La mention est structurée en trois parcours : 1 - collaborateur du concepteur paysagiste ; 2 - collaborateur du gestionnaire de chantiers paysagers et 3 - collaborateur du gestionnaire d'espaces naturels. Seuls les deux premiers parcours sont actuellement ouverts. La formation est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences d'Aix-Marseille Université (AMU) en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle et de la Promotion Agricole (CFPPA) du Vaucluse. Elle se déploie sur deux sites : à Marseille-St Charles (AMU) et à Carpentras (CFPPA). Les enseignements sont dispensés essentiellement selon le mode de l'alternance mais sont également ouverts à la formation continue et plus accessoirement à la formation initiale classique.

Analyse

Objectifs
<p>La Licence professionnelle <i>Aménagement paysager</i> est portée par l'UFR Sciences d'Aix-Marseille Université (AMU) en partenariat avec le CFPPA du Vaucluse de Carpentras. Les domaines visés par la formation sont clairement exprimés : la géographie de l'aménagement et du développement, l'aménagement du paysage, les aménagements paysagers, les études paysagères, le conseil en paysage, la gestion des aménagements paysagers et des terrains de sport. Les métiers sont bien identifiés ainsi que les niveaux de recrutement et les entreprises ciblées. Les diplômés peuvent accéder aux métiers de l'aménagement paysager tels que collaborateur du concepteur paysagiste, gestionnaire de patrimoine arboré, chef de projet paysage ou conducteur d'opérations paysagères.</p>
Organisation
<p>La Licence professionnelle en <i>Aménagement du paysage</i> se déploie sur deux sites : Aix-Marseille Université à Marseille-St Charles, et le CFPPA du Vaucluse à Carpentras. La formation se déroule sur une année et propose trois parcours : 1 - <i>Collaborateur du concepteur paysagiste</i> ; 2 - <i>Collaborateur du gestionnaire de chantiers paysagers</i> et 3 - <i>Collaborateur du gestionnaire d'espaces naturels</i>. Ce dernier parcours n'est actuellement pas ouvert (les raisons ne sont pas explicitées dans le dossier). Les huit Unités d'Enseignement (UEs) sont différenciées selon les trois parcours. Chaque parcours respecte cependant l'équilibre entre les acquis fondamentaux et méthodologiques et les travaux pratiques. La structure de la mention est bien lisible. La formation accorde une place importante à la professionnalisation avec 16 semaines de stage et 150 heures de projet tuteuré. Les enseignements dispensés sont cohérents avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation. De plus, les modalités d'enseignement portent essentiellement sur l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et, pour une minorité, sur la formation initiale et continue. Le calendrier entre les périodes de stage et de formation théorique est le même pour tous les publics.</p>

<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>Il n'y a pas de formation de niveau équivalent dans l'environnement régional. La formation la plus proche (Licence professionnelle <i>Aménagement du territoire/gestion et pilotage des chantiers de l'aménagement</i>) est située à l'Université de Lorraine/Ecole d'Horticulture et du paysage de Roville-aux-Chênes. Le partenariat avec le CFPPA du Vaucluse assure des liens privilégiés avec les acteurs socio-économiques de la filière paysagère : relations étroites avec la profession agricole dont la chambre d'agriculture, participation à la Commission Départementale d'Orientation Agricole, collaborations avec la mission locale du Lubéron pour les chantiers d'insertion, adhésion aux réseaux de centres de formation agricoles (UNIS VERT et Delta Sud Formation) ... Enfin les professionnels participent aux différents jurys et sont membres du conseil d'administration du centre.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>Bien que le pilotage de la formation soit assuré par l'UFR Sciences, l'essentiel des enseignements est délégué au CFPPA. Un coordonnateur-formateur assure le suivi individuel des étudiants pour chacun des parcours. Le dossier ne précise pas s'il s'agit du personnel du CFPPA mais cela semble probable au regard de l'inégale répartition des volumes horaires au sein de l'équipe pédagogique. Les cinq formateurs CFPPA assurent en effet plus de 600 heures, les neuf professionnels interviennent à hauteur de 318 heures alors que les quatre enseignants-chercheurs en Sciences de la Vie et de la Terre de l'AMU n'assurent que 90 heures. L'implication des universitaires dans les enseignements reste trop marginale et demande à être renforcée pour que l'AMU puisse en assurer un réel portage. On relève une bonne implication des professionnels dans la formation (35 % du volume horaire).</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Depuis le début de la formation, les effectifs sont relativement stables avec une quarantaine d'étudiants par promotion. Actuellement seuls deux des trois parcours sont ouverts. Le nombre de candidatures (110 à 180 dossiers par année) atteste d'une bonne attractivité de la formation. Les étudiants sont sélectionnés sur dossier puis par un test à l'écrit et sur entretien. La provenance des candidats recrutés n'est pas renseignée mais tout laisse à penser qu'une majorité est titulaire d'un BTSAP (Brevet Technicien Supérieur Aménagement Paysager). Ce dernier vient d'être rénové et devient un tronc commun d'enseignement paysager. Ainsi, le BTSAP devient insuffisant pour intégrer un bureau d'études paysagères ou devenir un collaborateur de gestionnaire de chantiers paysagers. La licence professionnelle constitue donc un échelon intermédiaire entre le Brevet de technicien supérieur (BTS) et le diplôme d'architecte-paysagiste ou d'ingénieur paysagiste. Elle répond ainsi à une demande des entreprises et bureaux d'études en formation qualifiante de niveau II (Bac+3). En revanche, bien que la licence professionnelle entre en principe dans la logique du plan de formation LMD pour accéder aux métiers du paysage, les candidatures d'étudiants de Licence 2 sont reconnues par l'équipe pédagogique comme étant exceptionnelles. Ces dernières sont donc à développer. Les modalités d'enseignement sont essentiellement basées sur l'alternance et la formation continue, et plus accessoirement sur la formation initiale classique. Les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) menées à deux ans mais également celles effectuées en interne par les formateurs- coordonnateurs mettent en évidence une bonne insertion avec plus de 85 % des diplômés qui s'insèrent en CDI ou assimilé (professions libérales). Le métier de « formateur en aménagement paysager » représente certaines années plus de la moitié des emplois obtenus. On note cependant une part importante de poursuites d'études (20 à 50 % des répondants aux enquêtes). Ce chiffre relativement élevé doit constituer un critère d'alerte auprès de l'équipe pédagogique afin d'en assurer la véritable finalité professionnelle.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Bien que la formation soit à finalité professionnelle, les enseignants-chercheurs de l'Université, membres des laboratoires scientifiques ou de l'Institut de la Tour du Valat, assurent le principal lien avec la recherche dans le domaine du paysage (<i>Géomorphologie et écologie du paysage</i>). Une participation régulière des étudiants à des colloques offre également des opportunités dans ce domaine.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La formation est grandement ouverte à l'apprentissage (entre 46 et 62 % des effectifs) et la formation continue (entre 24 et 39 %). Les compétences professionnelles sont clairement exposées et la fiche du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) fournie est bien renseignée. Le partenariat avec le CFPPA facilite la mise en situation professionnelle ainsi que les ateliers auxquels participe l'équipe pédagogique. Outre l'importance des stages (16 semaines) et du projet tuteuré (150 heures), les compétences professionnelles sont renforcées par la participation aux colloques, les interventions de professionnels, les visites de sites et un voyage d'études à l'étranger.</p>

Place des projets et des stages
<p>Les stages en entreprise occupent une place importante dans la formation : 560 heures (12 European credits transfer system (ECTS) fractionnées en quatre parties d'environ quatre à cinq semaines y sont dédiées de manière à pouvoir suivre un projet complet ou un chantier dans l'entreprise. A ces périodes de stage s'ajoute une unité d'enseignement distincte, consacrée à un projet tuteuré de 6 ECTS. Un dispositif complet permet un suivi réel et sérieux des stagiaires (un universitaire et un formateur du CFPPA co-responsables, un livret de stage et deux visites d'entreprise). Le déroulement des projets tuteurés n'est pas clairement expliqué dans le dossier. Le document ne précise pas non plus si l'étudiant bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle (CV, lettre de motivation, ressources numériques du marché de l'emploi...).</p>
Place de l'international
<p>Chaque année, l'organisation d'un voyage d'études à l'étranger (Suisse ou Italie) permet aux étudiants de se confronter à un environnement qui ne leur est pas familier. Cette dynamique qui mobilise les étudiants et l'équipe pédagogique est certainement bénéfique à la réussite de la formation. Toutefois le dossier n'évoque pas de stages à l'étranger ou d'intervenants étrangers au sein de la formation.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'importance du nombre de candidatures (110 à 180 dossiers par an) autorise un recrutement de qualité. La procédure de recrutement utilise des tests de prérequis à l'écrit et un entretien. Cette sélection semble plus favoriser les diplômés de BTS que les étudiants issus de licence 2. Le placement des candidats retenus en apprentissage se fait au sein d'un réseau de prescripteurs reconnus par la Région PACA. Une commission de validation d'entrée en formation est également organisée pour les candidats stagiaires de la formation continue. Il n'y a pas d'UE de mise à niveau permettant l'intégration d'un public d'origine diverse, notamment les étudiants issus d'une deuxième année de licence.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont basées sur l'alternance. Un calendrier unique pour tous les publics (étudiants en formation initiale ou en formation continue, en contrat d'apprentissage...) propose une alternance équilibrée de deux à quatre semaines d'enseignement théoriques et de périodes en entreprise. Le numérique occupe une place importante dans la formation avec notamment l'utilisation de logiciels spécifiques (SIG, CAO et DAO). En revanche, l'équipe pédagogique reconnaît la faible mobilisation de la plateforme numérique de l'AMU par les enseignants. Le dossier n'évoque pas de dispositif adapté aux publics spécifiques (handicap, sport de haut niveau...).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) se basent essentiellement sur du contrôle continu. L'équilibre entre les coefficients et les ECTS est respecté. Le jury est composé d'enseignants et de professionnels (au moins 25 %) mais ne précise pas son fonctionnement, en particulier pour l'évaluation des stages et des projets tuteurés. De même les règles de délivrance du diplôme ne sont pas indiquées. Il existe en revanche un très bon suivi des étudiants tout au long de l'année avec notamment un contrôle continu des travaux pratiques ou la réalisation de dossiers mais aussi la tenue de carnets de stages et des réunions de bilan avec le formateur-coordonnateur.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences à acquérir au cours de la formation sont clairement explicitées. Les unités d'enseignements y répondent avantageusement, tout comme les stages et le projet tuteuré. Le suivi de l'acquisition de compétences de chaque étudiant est régulier grâce aux bilans individualisés réalisés tout au long de l'année par un coordonnateur-formateur mais aussi par la tenue d'un carnet de stage. Le supplément au diplôme n'est pas fourni mais le carnet de stage pourrait servir de base à sa rédaction.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est très bien assuré. L'OVE fournit une enquête sur le devenir des diplômés à 30 mois. Depuis 2014 une enquête interne est menée par les formateurs-coordonnateurs. Ces derniers effectuent tous les ans par téléphone</p>

un suivi des diplômés à trois mois, six mois, 18 mois et 30 mois. Les taux de réponse aux enquêtes sont globalement satisfaisants puisqu'ils progressent depuis leur mise en place de 60 % à 80 %. L'ensemble des données est transmis à l'équipe pédagogique lors d'une réunion annuelle de bilan de formation.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La Licence professionnelle ne dispose pas de véritable conseil de perfectionnement. Chaque année une équipe pédagogique, composée des principaux enseignants et professionnels, se réunit pour effectuer un bilan de formation. Les étudiants ne sont pas présents à cette réunion. Seule l'évaluation des enseignements par les étudiants, organisée par l'université, est prise en compte pour améliorer la nature et les contenus des enseignements. L'équipe pédagogique énonce son intention de mettre en place un conseil de perfectionnement mais sa composition et son fonctionnement ne sont cependant pas précisés. La représentation d'étudiants et d'anciens diplômés serait bienvenue.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- -Le positionnement régional et national est clair et répond à un réel besoin de qualification de la filière paysagère, confirmé par un bon taux d'insertion professionnelle.
- L'attractivité de la formation est forte tant au plan régional que national.
- L'architecture de l'offre de formation est lisible et les métiers visés sont bien identifiés.
- Les modalités de formation sont diversifiées et la part importante accordée aux stages en entreprise permet une très bonne insertion professionnelle.
- Le partenariat avec le CFPPA est un atout pour l'ancrage professionnel.
- Les étudiants sont très bien suivis durant et après leur formation.

Points faibles :

- Une faible implication des enseignants de l'AMU dans les enseignements.
- Un taux de poursuite d'études anormalement élevé et en contradiction avec la finalité professionnelle de la licence.
- Faible diversité des étudiants recrutés (majoritairement issus de BTS).
- Une mobilisation insuffisante de la plateforme numérique de l'Université.
- Le conseil de perfectionnement (en projet) n'est pas encore constitué.

Avis global et recommandations :

La Licence professionnelle *Aménagement Paysager* offre un contenu solide et cohérent par rapport aux métiers visés. Elle s'appuie sur une structure lisible, une équipe pédagogique et des partenariats adaptés à ses objectifs. L'ouverture à l'apprentissage et la formation continue sont des indicateurs de la qualité de cette formation.

Néanmoins des améliorations sont souhaitables. La formation doit s'inscrire plus clairement dans l'offre LMD de l'UFR Sciences de l'AMU en renforçant notamment la participation des universitaires du champ scientifique aux enseignements. Cette mesure permettrait également une meilleure lisibilité du diplôme au sein de l'AMU et motiverait en conséquence un plus grand nombre de candidatures de licence 2. On peut également s'interroger sur la pertinence d'un

troisième parcours si le marché du travail n'autorise pas de perspectives d'emplois dans le secteur. Enfin un conseil de perfectionnement doit être rapidement mis en place et intégrer des étudiants et d'anciens diplômés. Ce conseil permettra d'améliorer l'offre de formation, avec comme premier objectif de limiter le nombre de poursuite d'études qui est contraire à la finalité professionnelle de la mention.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence professionnelle

**N° du rapport HCERES :
419387**

**Aménagement du paysage
spécialité Aménagement Paysager
(conception, gestion, entretien)**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

Présentation de la formation

Présentation de la formation	Le parcours 3 (Collaborateur du gestionnaire d'espaces naturels) n'existera plus dans l'offre de formation 2017/2018). Il a été supprimé.
-------------------------------------	---

Analyse

Organisation	Le parcours 3 n'a pas ouvert actuellement (Collaborateur du gestionnaire d'espaces naturels), faute de candidat.
Equipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Une faible implication des enseignants de l'AMU dans les enseignements</u> <p>Nous sommes en train d'y remédier en partie. Il est vrai que nous avons un fort partenariat avec le CFPPA de Vaucluse. Un des points positifs, c'est que le CFPPA prend en charge financièrement les enseignements qu'il assure.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Un taux de poursuite d'études anormalement élevé et en contradiction avec la finalité professionnelle de la licence.</u> <p>Bien conscient que par le passé cela a été un problème, nous avertissons les étudiants dès la sélection sur la finalité professionnelle de la formation. Nous ne faisons aucune lettre de soutien à la poursuite d'études (sauf cas très exceptionnel). Cela semble porter ces fruits sur les dernières promotions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Faible diversité des étudiants recrutés (majoritairement issus de BTS)</u> <p>C'est vrai. Il faudrait que nous arrivions à construire des passerelles, notamment avec les L2.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Une mobilisation insuffisante de la plateforme numérique de l'Université.</u> <p>Nous espérons rapidement développer l'utilisation de cet outil très utile.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Le conseil de perfectionnement (en projet) n'est pas encore constitué.</u> <p>Nous souhaitons mettre en place très rapidement le conseil de perfectionnement.</p>

Conclusion de l'évaluation	
Points faibles	<p>Les réponses précédentes répondent aux points faibles identifiés à juste titre.</p>
